



Des femmes et des hommes
pour votre bien

AGENCE ESPACE LUMIERE

SAS ESPACE LUMIERE – 5, rue des Pipôts– 62200 BOULOGNE SUR MER
RCS BOULOGNE/MER 914 965 611 - CODE APE 6831Z TVA FR60914965611
CARTE PROFESSIONNELLE CPI 6203 2022 000000004 délivrée par CCI de Littoral Hauts-de-France

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Montant TTC (TVA à 20%) calculé sur le montant de la transaction réalisée

Honoraires à la charge du VENDEUR

VENTES IMMEUBLES ET TERRAINS (à partir du 1^{er} novembre 2022)

Honoraires comprenant le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

DE 0 à 34 999 € = 4 900 €	DE 145 000 € à 159 999 € = 11 600 €
DE 35 000 à 54 999 € = 6 500 €	DE 160 000 € à 174 999 € = 12 300 €
DE 55 000 € à 69 999 € = 7 200 €	DE 175 000 € à 199 999 € = 13 000 €
DE 70 000 € à 84 999 € = 7 900 €	DE 200 000 € à 224 999 € = 13 500 €
DE 85 000 € à 99 999 € = 8 700 €	DE 225 000 € à 249 999 € = 14 000 €
DE 100 000 € à 114 999 € = 9 500 €	DE 250 000 € à 274 999 € = 14 500 €
DE 115 000 € à 129 999 € = 10 200 €	DE 275 000 € à 299 999 € = 15 000 €
DE 130 000 € à 144 999 € = 10 900 €	A partir de 300 000 € = 4,75 %

LOCATIONS

*Dans la limite d'un mois de loyer

Frais de l'état des lieux d'entrée	3 € / M2	A la charge du propriétaire et du locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	8 € / M2	A la charge du propriétaire et du locataire
Honoraires de négociation et d'entremise	150 €	A la charge du propriétaire

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.